



Monsieur **Claude HAAGEN**  
Bourgmestre de la Ville de Diekirch  
Administration communale  
27, avenue de la Gare  
L-9233 DIEKIRCH

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 13 (alinéa 3)<sup>1</sup> de la loi communale du 13 décembre 1988 (texte coordonné du 17 février 2011) je vous prie de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal les points suivants :

## 1. RÉORGANISATION DES COMMISSARIATS DE POLICE

Nous avons appris par voie de presse que le gouvernement envisage de réorganiser les commissariats de police.

- 1.1. Quelles sont les conséquences de cette réorganisation pour la Ville de Diekirch et ses habitants ?
- 1.2. Qu'en est-il de la sécurité des habitants de Diekirch et des différentes localités de la Nordstad ?
- 1.3. Le collège des bourgmestre et échevins peut-il informer le conseil communal de ses démarches auprès des administrations compétentes et du ministre de la sécurité intérieure concernant l'avenir des commissariats de police de et à Diekirch et de la région Nordstad ?

## 2. SIGI, JOURNÉE DES ÉLUS

Lors de la journée des élus du 4 février 2016 à Colmar-Berg, les spécialistes du SIGI ont présenté une brochure „Produits & Services 2016“, déclinant 13 catégories et détaillant 43 fiches de produits GESCOM.

---

<sup>1</sup> Tout objet d'intérêt communal qu'un membre du conseil communal demande au bourgmestre de faire figurer à l'ordre du jour du conseil doit y être porté par le collège des bourgmestre et échevins, pour autant que la demande motivée a été faite par écrit et trois jours au moins avant la date de la réunion du conseil.

- 2.1. Dans ce contexte le CSV aimerait savoir quelles sont les catégories et fiches de produits mises en application par l'administration communale de Diekirch ?
- 2.2. Pourquoi la ville de Diekirch ne figure-t-elle pas parmi les noms des communes utilisant le produit « MaCommune » ?

### 3. CENTRE DE PROMESSE TÉLÉVIE

En 2016 la Ville de Diekirch est Centre de promesse du Télévie. Les premières manifestations viennent d'avoir eu lieu.

- 3.1. Dans ce contexte le CSV aimerait connaître la composition exacte du comité d'organisation du Centre de promesse Diekirch ?
- 3.2. Comment ce comité a-t-il été constitué ? Quels sont les critères appliqués pour le choix des membres du comité d'organisation ?
- 3.3. Le collège des bourgmestre et échevins n'est-il pas d'avis que le Centre de promesse Télévie de Diekirch n'aurait pu que bénéficier d'un échantillonnage plus large des membres du comité et, en particulier, de la participation de représentants de tous les partis politiques siégeant au conseil communal de la Ville de Diekirch ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour la fraction du CSV

Paul BONERT